

PREFECTURE DE LA GUADELOUPE

CABINET DU PREFET

Basse-Terre, le 28 février 2009

Monsieur le Président,

Par lettre du 27 février 2009 vous m'indiquez les conditions dans lesquelles vous êtes susceptibles de revenir à la table des négociations, tout en précisant les contours d'une huitième et dernière proposition qui pourrait être présentée au LKP dans le cadre de discussions bilatérales.

J'ai l'honneur de vous confirmer le profond regret que j'éprouve au regard de votre absence aux négociations du 26 février et des circonstances dans lesquelles vous m'en avez informé. Par delà les réserves que j'ai déjà pu exprimer sur votre analyse de la réunion du 25 février et des précédentes, je ne peux qu'observer les conséquences du caractère inopiné de votre défection sur la négociation d'un accord sur les salaires en Guadeloupe.

L'accord conclu en votre absence le 26 février, dont j'al souligné la faiblesse au regard du nombre d'entreprises adhérentes aux organisations patronales signataires, constitue dans l'immédiat un obstacle à une reprise des négociations, en séance plénlère ou en bilatéral. En effet, les signataires de cet accord affichent leur détermination à préserver le contenu de leur convention, et opposent, dans l'immédiat, une fin de non recevoir à toute nouvelle proposition, considérant que seule la procédure d'adhésion à l'accord existant offre une voie aux organisations ayant décliné les possibilités de négocier le 26 février.

Par ailleurs, je vous fais parvenir une copie du courrier adressé ce jour à l'ensemble des signataires de l'accord du 26 février.

Conscient des difficultés, de divers ordres, qui peuvent résulter de cette nouvelle situation, je suis à votre disposition pour vous recevoir et débattre avec vous des solutions qui pourraient être envisagées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Monsieur Willy ANGELE Président du MEDEF

